



Concours de Chant « Modern Voice »

REGLEMENT 2023

Article 1 : objet

L'association Centre des Musiques Actuelles de Pau organise le concours de chant « Modern Voice » afin de découvrir de nouveaux talents.

Article 2 : candidats

Le concours est ouvert aux chanteurs et chanteuses de 15 ans minimum (sur demande écrite du responsable légal pour les mineurs) sans limite d'âge.

Il n'est pas ouvert aux chanteurs/chanteuses professionnels (dont l'activité professionnelle principale est le chant).

Les duos et trios de chanteurs sont acceptés mais le groupe sera considéré comme un seul candidat (note, récompense ...).

Article 3 : modalités d'inscriptions pour les présélections

L'inscription est confirmée par l'envoi du **bulletin d'inscription**, d'un **chèque de 8€** ainsi que du **titre chanté** par le candidat, **au plus tard le 15 janvier 2023, à minuit**.

Les candidats s'inscriront au moyen d'un formulaire sur le site internet du CMA : www.cma-pau.fr.

Les parents ou représentants légaux des candidats mineurs devront également transmettre à l'organisateur une autorisation de participation.

Le bulletin d'inscription ainsi que l'autorisation de participation pour les mineurs pourront être transmis par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) à :

Centre des Musiques Actuelles
Concours de chant « Modern Voice » édition 2023
14 rue Emile Garet
64000 PAU

ou par mail à : cma64pau@yahoo.fr

Le titre chanté devra être transmis par mail uniquement (fichier MP3).

Le chèque de 8€ sera envoyé à l'adresse postale.

Les candidats devront présenter une reprise issue du répertoire francophone ou en langue étrangère.

Les compositions et œuvres originales des candidats « auteurs compositeurs » ne sont pas acceptées.

Article 4 : Présélections

La réponse sera donnée aux candidats au plus tard le 1er février 2023.

Si un candidat présélectionné venait à abandonner le concours, il permettrait à un autre candidat d'être repêché.

Article 5 : modalités de participation concours de chant du 26 février 2023

Les candidats présenteront 1 reprise de leur choix et jusqu'à 4 reprises pour ceux qui passeront toutes les étapes (dans la langue de leur choix):

- sur bande orchestre : la bande orchestre ne devra comporter que l'instrumental et les chœurs éventuellement.
Le candidat s'engage à avoir fait l'acquisition de ses bandes sonores de manière légale.
- en auto-accompagnement
- accompagnés d'un ou deux musiciens maximum

Les candidats présélectionnés utilisant des bandes-sons devront les transmettre au plus tard le 10 février 2023 par mail uniquement (fichier MP3) à cma64pau@yahoo.fr. A partir de cette date, aucun changement ne sera possible.

Tous les candidats présélectionnés devront indiquer les titres et le nom des interprètes choisis.

Ils préciseront l'ordre des chansons interprétées.

La même chanson peut être choisie par plusieurs candidats.

Les candidats devront connaître les paroles, il n'y aura pas d'aide mémoire (pupitre ou autre).

L'association CMA ne peut en aucun cas être tenue responsable de la perte ou de la détérioration des documents sonores.

L'ordre de passage sera établi par l'association CMA en tirage au sort juste avant les prestations et à chaque étape du concours.

L'association CMA ne participe pas aux frais d'envoi et de déplacement.

Le fait de participer à ce concours entraîne l'acceptation totale du présent règlement. Tout manquement au présent règlement sera sanctionné par le rejet du candidat.

Article 6 : lieu et horaires du Concours le 26 février 2023

Les candidats présélectionnés seront invités à chanter le **Dimanche 26 février 2023** à la Salle Daniel Balavoine – 2 avenue de l'Europe – 64320 BIZANOS à partir de 10h30.

Attention les **balances auront lieu dès 9h.**

Le public ne sera accepté qu'à partir de 10h.

Article 7 : jury

Le jury sera composé de professionnels de la musique et/ou ayant une expérience confirmée de la scène. Sa décision sera sans appel.

Dans l'éventualité où il pourrait exister un lien entre un candidat et un membre du jury, chaque membre du jury s'engage sur l'honneur à juger de façon juste, équitable et impartiale chacun des candidats. Les notations ne peuvent donc être remises en cause.

Le système de notation sera le suivant :

- Présence scénique : pouvoir de captation du public, charisme, occupation de l'espace, gestuelle (noté sur 5)
- Voix : technique vocale, justesse, rythme (noté sur 10)
- Interprétation/Sensibilité : appropriation de la chanson, nuances, capacité à transmettre une émotion (noté sur 5)

Article 8 : prix

1^{er} prix : 200 €

2^{er} prix : 100 €

3^{er} prix : 50 €

Article 9 : image

Les candidats autorisent l'utilisation de leur nom, image et enregistrements vocaux ou vidéo pour la promotion de ce concours pour une durée indéterminée.

Article 10 : droit de modifications

Les organisateurs se réservent le droit, dans l'intérêt de la manifestation, de modifier le présent règlement ou d'annuler la manifestation en cas d'événement fortuit ou de force majeure sans qu'aucune réparation de préjudice ne puisse être demandée.

.....

Rappel du calendrier

03/11/2023 : Ouverture des inscriptions

15/01/2023, minuit : clôture des inscriptions et date limite d'envoi du dossier (mail/courrier, cachet de la poste faisant foi)

01/02/2023 au plus tard : présélection des candidats et annonce des résultats aux candidats

10/02/2023 au plus tard : envoi des bandes-sons des titres interprétés le 26 février 2023 par mail uniquement (fichier MP3) à cma64pau@yahoo.fr

26/02/2023 10h30 : Concours de chant Modern Voice (balances à **9h**)

.....

Association Centre des Musiques Actuelles 14, rue Emile Garet 64000 PAU

Contact : 05 59 40 85 93 ou 06 58 02 74 38

Mél : cma64pau@yahoo.fr